

Compte rendu de séance

Séance du 27 Décembre 2017

L' an 2017 et le 27 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de Monsieur VAUCOULEUR Serge Maire

Présents : M. VAUCOULEUR Serge, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, JACQUES Chantal, PASSERARD Corinne, REDON-JUMEAU Patricia, MM : BRUNEAU Gilles, JACQUET Daniel, LUZU Eric, MOAL Eric, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : M. AMANI Bastoi à M. VAUCOULEUR Serge

Absent(s) : Mme GARCIA Elodie, MM : LENOIR Stéphane, RACINE Pierre, TOUSSAINT Marc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/12/2017

Date d'affichage : 21/12/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. VIEIRA José

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Décision modificative 3
- Autorisation de passer des investissements avant le vote du budget 2018 -Annule et remplace la délibération n° 59_2017
- Election des représentants au syndicat mixte des 4 vallées de la Brie

réf : DELIB2017_64 : Décision modificative 3

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de modifier le budget primitif 2017 comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENTS		
Chapitre	Imputation	Montant
20	2041513-Projets d'infrastructures d'intérêt national	-76 878,32 €
106	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 76 878,32 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DELIB2017_65 : Autorisation de passer des investissements avant le vote du budget 2018- Annule et remplace la délibération n° 59_2017

Monsieur Serge VAUCOULEUR, Maire, expose à l'assemblée que conformément à la loi, au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M14, et avant le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2018 afin de permettre la section d'investissement de fonctionner avant le vote du budget Primitif 2018.

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2018 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon la répartition du tableau ci-dessous, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ci-dessous, l'annexe de répartition.

Chapitre	Article	Crédit 2017	Crédit ouverts 2018
20	Immobilisations incorporelles	12 000	3 000
20	202 – Frais doc. Urbanisme, numérisation	6 000	1 500
20	2031 – Frais études, rech, dev, insert ^o	3 000	750
20	2033-Frais d'insertion	2 000	500

204	2041582- Autres groupements-Biens mobiliers	1 000	250
21	Immobilisations corporelles	210 100,68	52 525,17
21	2128- Autres agencements et aménagements de terrains	1 900	475
21	2131 – Bâtiments publics	5 000	1 250
21	21312 – Bâtiments scolaires	11 000	2 750
21	21318 – Autres bâtiments publics	60 000	15 000
21	2132- Immeuble de rapport	10 000	2 500
21	2135- Installation générale, agencements	33 000	8 250
21	2151 – Réseaux de voirie	40 000	10 000
21	2152 – Installation voirie	9 000	2 250
21	21534- Réseaux électrification	3 000	750
21	21568- Autre matériel et outillage	2 000	500
21	21578 – Autre matériel de voirie	19 000	4 750
21	2158 – Autres matériels et outillages	2 000	500
21	2183 – Matériel de bureau et info.	4 200	1 050
21	2184 – Mobilier	7 000	1 750
21	2188 –Autres immobilisations corporelles	3 000,68	750,17
23		200 000	50 000
23	2313 – Constructions	200 000	50 000

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DELIB2017_66 : Election des représentants au syndicat mixte des 4 vallées de la Brie

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'élire au sein du conseil municipal un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du nouveau syndicat mixte des 4 vallées de la Brie

M. le Maire fait savoir que M. TOUSSAINT souhaite être candidat en qualité de délégué suppléant de ce nouveau syndicat car il était déjà délégué au sein du syndicat mixte du Ru de la Vallée Javot.

Malgré son absence le Conseil municipal accepte sa candidature.

Mme CHEDRI se porte également candidate.

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret pour élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du syndicat mixte des 4 vallées de la Brie

Est élue titulaire : Mme Timmy CHEDRI à l'unanimité

Est élu suppléant : M. Marc TOUSSAINT à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

Point sur les travaux :

Ancienne école : l'entreprise qui devait intervenir courant décembre pour commencer les travaux à l'ancienne école n'est toujours pas venue. Elle devrait démarrer les travaux courant janvier 2018.

Lavoir : les tuiles plates cassées ont été remplacées

rue Henri Pelle : les poteaux ont été installés. Les véhicules ne peuvent plus se garer devant le feu tricolore.

Monsieur le Maire demande à Mme JACQUES si les véhicules (voiture et camion) sont toujours immobilisés au lotissement Les Flamboyants. Mme Jacques répond par l'affirmative. M. le Maire va demander aux gendarmes de venir marquer les roues.

Monsieur VIEIRA José :

Levé topographique : M. Vieira explique au Conseil municipal qu'il s'est rendu le mercredi 13 décembre 2017 au SDESM pour une réunion d'information concernant le marché de levé topographique dont l'appel d'offre a été lancé. Ce levé topographique va permettre de recenser tous les réseaux souterrains enfouis avant 2013 et leurs emplacements précis. Au-delà de 2013, les réseaux souterrains sont déjà recensés. Ce recensement sera utile lors de l'exécution de travaux souterrains.

Busage fossé : concernant la demande de M. TOUSSAINT, le reprofilage du fossé serait une première solution pour le désengorger et permettre un meilleur écoulement des eaux.

Monsieur Gilles BRUNEAU :

Association de M. VION : M. Bruneau relance M. le Maire sur ce sujet. M. le Maire explique que ce sujet sera discuté lors de la prochaine réunion de Conseil qui aura lieu en Janvier 2018.

Madame CHEDRI :

Rue Henri Gelin : des containers restent continuellement sur les trottoirs.

Ru du Val Javot : L'entreprise SAUVE va intervenir pour nettoyer le rû. Trois arbres sont tombés en travers de celui-ci , au niveau du puit, et empêchent l'écoulement de l'eau.

Monsieur Daniel JACQUET :

Détecteur de vitesse : M. Jacquet demande à M. le Maire si les détecteurs de vitesse sont bien programmés. En effet l'attente est plus longue lorsque l'on se trouve devant le feu de la place de l'église. M. le Maire répond par la négative et précise que tous les feux restent rouges pendant 7 secondes pour permettre aux piétons de traverser.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

En mairie, le 28/12/2017
Le Maire
Serge VAUCOUILLER



